



Note d'information sur les produits complexes

Ce document vous présente une information sur les caractéristiques et les risques des instruments financiers complexes sur lesquels vous pouvez intervenir par l'intermédiaire de nos services. Il n'a pas pour but et ne peut être considéré comme une offre, une sollicitation d'acquiescer ou de vendre les valeurs mentionnées ou encore comme un conseil en investissements financiers.

Avant d'investir sur les instruments financiers complexes, vous devez avoir pleinement conscience qu'il s'agit de produits qui présentent un risque élevé de perte en capital pouvant, dans certains cas, atteindre la totalité des capitaux investis. La négociation de ces produits s'adresse donc à des investisseurs avertis qui sont en mesure d'apprécier la nature de l'instrument concerné et les risques qu'il implique, afin de prendre leurs décisions d'investissement en toute connaissance de cause.

Les performances passées d'un instrument financier ne présument en rien des performances futures.

Quelques règles essentielles à connaître avant d'investir sur les marchés financiers :

- **Bien vous informer sur le support envisagé ;**
- **Adaptez le montant à investir à votre situation financière : n'investissez pas des sommes dont vous pourriez avoir besoin dans une échéance proche ;**
- **Définissez votre stratégie d'investissement ;**
- **Diversifiez votre portefeuille afin de répartir les risques ;**
- **Arbitrez entre la rentabilité d'un produit et le risque auquel il vous expose. Sachez qu'il n'existe pas de produit à fort potentiel de gain sans une prise de risque élevée ;**
- **Sachez prendre vos bénéfices et couper vos pertes.**

Information générale sur les principaux risques liés à l'investissement sur les marchés financiers :

Risque de crédit

Le risque de crédit (ou contrepartie) est le risque de défaut de l'émetteur qui se trouve dans l'impossibilité d'honorer ses engagements financiers. Certains instruments sont évalués par les agences de notation de crédit. Il est donc primordial de bien comprendre ce que signifient ces notations de crédit. Une faible notation de crédit signifie qu'il existe un risque accru de défaut de la part de l'émetteur. L'investisseur risque alors de ne pas récupérer son investissement initial. Une notation de crédit élevée indique que les probabilités de défaut de la part d'un émetteur sont plus faibles, ce qui n'implique cependant pas que l'investissement produira le rendement escompté. Par ailleurs, la notation de crédit d'un émetteur peut changer au cours de la durée de vie du produit.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes lié aux variations générales de l'économie et des marchés. Il se traduit par une fluctuation des prix des instruments financiers. Les différents facteurs de risques liés au marché sont les taux d'intérêt, taux de change, matières premières.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir vendre aisément un actif en raison de l'absence ou de la rareté de contrepartie sur un marché. Si un actif n'est pas liquide il est fort probable que l'investisseur soit dans l'obligation de le vendre à un prix inférieur au prix initialement escompté ou qu'il ne puisse pas être en mesure de le vendre.

Risque lié à l'effet de levier

L'effet de levier est un mécanisme qui permet de prendre une position plus importante que les fonds dont un investisseur dispose, visant à multiplier les gains en empruntant de l'argent ou en utilisant des produits tels que les dérivés par exemple. L'effet démultiplicateur du levier peut engendrer des rendements potentiels plus élevés, mais également des pertes potentielles plus importantes.

En définitive, l'effet de levier peut vous permettre d'accroître votre exposition sur les marchés, sans avoir à immobiliser la totalité de votre investissement.

Exemple : sur un produit à effet de levier 10, si le sous-jacent augmente de 5%, le prix du produit augmentera de 50%. Inversement si le cours du sous-jacent chute de 5%, le prix du produit baissera de 50%.

Risque de change

Le risque de change est le risque auquel s'expose tout investisseur se portant acquéreur d'un actif libellé dans une autre devise que celle ayant cours légal dans son pays.

Les différentes catégories de produits complexes :

1- OPCVM Complexes

✓ Définitions et caractéristiques

OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

Les parts ou actions d'OPCVM sont des titres financiers créés par les Organismes de Placement Collectif (OPC). Les OPC sont des paniers de produits financiers (actions, obligations, immobilier, matières premières etc.) gérés quotidiennement et de manière collective par une société de gestion selon une stratégie d'investissement bien définie.

Les OPCVM prennent la forme juridique de :

- SICAV (Sociétés d'Investissement à Capital Variable)
- Ou de FCP (Fonds Communs de Placement).

Les OPCVM sont classés en fonction de la catégorie de produits financiers dans lesquels ils sont investis : les OPCVM monétaires, les OPCVM obligataires, les OPCVM actions, les OPCVM alternatifs, les OPCVM diversifiés et les OPCVM à formule etc.

Les OPCVM présentent donc quatre caractéristiques principales :

- La possibilité d'accéder à un portefeuille de valeurs mobilières diversifiées ;
- La gestion de ce portefeuille est confiée à un professionnel ;
- La valeur des parts (valeur liquidative) varie en fonction de l'évolution du cours des titres détenus par l'OPCVM ;
- des parts pouvant être souscrites ou rachetées à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative (en fonction de l'heure à laquelle vous passez votre ordre).

✓ Risques

Avant de vous engager, examinez attentivement l'ensemble des facteurs de risque indiqués dans le Document d'Information Clé de l'Investisseur ((DICI) qui vous est fourni obligatoirement avant toute souscription à un OPCVM

- **Le risque de marché** : les OPCVM ne bénéficient d'aucune garantie ni protection contre les fluctuations de cours, qui peuvent avoir une influence positive ou négative sur la valeur liquidative du fonds. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Le risque de change** : certains fonds étant investis dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, leur valeur fluctue donc, à la hausse comme à la baisse, en fonction des taux de change.

2- OPCVM de Capital investissement

Le capital investissement, aussi connu sous le terme anglais « private equity », se définit comme la prise de participations dans des sociétés non cotées en Bourse. Il existe trois types de fonds de capital investissement :

- FCPR (Fonds Communs de Placement à Risques),
- FCPI (Fonds Communs de Placement dans l'Innovation),
- FIP (Fonds d'Investissement de Proximité).

Les caractéristiques d'un FCPR / FCPI / FIP soumis à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont décrites dans son Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Le DICI présente les principales informations et caractéristiques du fonds pour tout comprendre sur l'investissement proposé : les objectifs et la politique d'investissement, le profil de risque et de rendement sur une échelle allant de 1 à 7, les frais courants réellement prélevés l'année précédente (les différents frais de gestion et de fonctionnement de l'OPC) ainsi que les frais d'entrée maximaux (négociables) et les éventuels frais de sortie et enfin les performances passées.

L'essentiel à retenir sur les FCPR/FCPI/FIP :

- Les FCPR sont investis en titres d'entreprises non cotées en Bourse à hauteur de 50 % minimum. Les FCPI sont investis en titres de sociétés innovantes non cotées en Bourse à hauteur de 60 % minimum. Les FIP sont investis dans des PME régionales à hauteur de 60 % minimum.
- Un FCPR / FCPI / FIP a pour particularité d'émettre deux catégories de parts :
 - o les parts destinées aux particuliers,
 - o les parts dites de *carried interest*, réservées à la société de gestion et à ses salariés.

Il est en pratique impossible d'obtenir le rachat de ses parts de FCPR/FCPI/FIP pendant la durée de vie du fonds, pouvant aller en principe jusqu'à 10 ans (sauf cas exceptionnels indiqués dans le règlement du fonds).

✓ Risques

Avant de vous engager, **examinez attentivement l'ensemble des facteurs de risque indiqués** dans le Document d'Information Clé de l'Investisseur ((DICI) qui vous est fourni obligatoirement avant toute souscription à un OPCVM.

- **Risque de perte en capital** : En investissant dans des fonds de capital investissement, vous risquez **de ne pas récupérer** l'intégralité de votre capital (risque de perte partielle ou totale). Cela tient au fait que les perspectives de développement des sociétés dans lesquelles le fonds investit sont incertaines.

- **Risque de liquidité** : Le fonds de capital investissement investit majoritairement dans des actifs non admis à la négociation sur un marché non réglementé (sociétés non cotées) qui, par définition, ne sont pas liquides. La liquidité dépend de la capacité du FCPR / FCPI / FIP à céder rapidement ses actifs non cotés. Cette liquidité est notamment obtenue par la cession des titres à un autre professionnel du capital investissement ou par introduction en Bourse.
- **Risque lié à la valorisation des titres en portefeuille** La valorisation des titres non cotés détenus par le FCPR / FCPI / FIP est basée sur la valeur actuelle de ces titres. Cette valeur actuelle est notamment calculée par référence à des transactions significatives récentes concernant les sociétés du portefeuille ou des sociétés comparables. Ainsi, cette valorisation peut ne pas refléter le prix reçu en contrepartie d'une cession ultérieure desdits titres.

3- Les Produits Dérivés

Les produits dérivés sont des instruments financiers dont la valeur est liée à celle d'un actif appelé le « sous-jacent » qui peut être par exemple une action, un indice, une devise, une matière première. Ils permettent de se protéger contre un risque financier (couverture) ou de profiter, avec un effet de levier, des fluctuations du sous-jacent sans avoir à l'acheter (spéculation). Il existe plusieurs types de produits dérivés.

3.1 Warrants

✓ Définitions et caractéristiques

Ce sont des valeurs mobilières de type optionnel émises par un établissement financier qui donnent à leur détenteur le droit, et non l'obligation, d'acheter (call) ou de vendre (put) un actif sous-jacent donné (actions françaises ou étrangères, indices, devises et matières premières), à un prix fixé déterminé à l'avance (appelé « prix d'exercice » ou « Strike ») et ce jusqu'à une date déterminée (appelée « date d'échéance » ou « maturité »). Ils permettent à l'investisseur de disposer d'un effet de levier par rapport aux mouvements du sous-jacent. Leur prix évolue en temps réel notamment en fonction des mouvements du cours sous-jacent.

Les principaux éléments à maîtriser sont :

Le sous-jacent : C'est l'actif auquel se rapporte le warrant, il peut s'agir d'une

action, d'une devise, d'un indice ou d'une matière première.

Les Calls et Puts : Les calls donnent le droit d'acheter le sous-jacent, les puts le droit de le vendre. L'investisseur qui anticipe une hausse du sous-jacent achètera un call alors que celui qui anticipe une baisse s'orientera vers un put.

Le prix d'exercice ou strike : C'est le prix auquel on peut acheter ou vendre le sous-jacent à échéance du warrant. Il est fixé par l'émetteur du warrant à l'émission.

La prime : Elle correspond au prix du warrant. Elle est calculée à partir de la valeur intrinsèque et de la valeur temps du warrant et fait l'objet d'une cotation en Bourse.

L'effet de levier : C'est le rapport entre la variation du Warrant et celle du sous-jacent.

La date d'échéance ou de maturité : Les warrants ont une durée de vie limitée. Il faut donc être très vigilant lorsque l'on intervient sur ce type de produit et bien connaître la date d'échéance du produit négocié et le dernier jour de négociation qui peut varier en fonction de l'émetteur.

La quotité/parité : la quotité est la quantité minimale de warrants requise pour investir sur un warrant. La parité est le nombre de warrants nécessaire pour faire valoir un droit d'exercice sur un seul sous-jacent.

La valeur temps : Les warrants possèdent, comme les options, une valeur temps qui se déprécie à l'approche de l'échéance. Elle correspond à la valeur spéculative du warrant.

✓ Risques

La valeur temps : le Warrant perd de sa valeur au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'échéance. A l'échéance, la valeur du warrant est nulle.

La volatilité : la volatilité reflète l'amplitude des mouvements du sous-jacent. Elle a une forte influence sur l'évolution du prix du Warrant. Plus la volatilité est importante, plus le prix est élevé.

L'effet de levier : Si l'effet de levier permet de démultiplier le gain potentiel, il démultiplie également le risque de perte. Ainsi l'investisseur court le risque que le capital engagé soit perdu en partie ou en totalité.

3.2 Certificats

✓ Définitions et caractéristiques

Les Certificats sont des valeurs mobilières cotées en Bourse émises par des établissements financiers. Lors de l'émission du certificat, l'établissement fixe une date d'échéance et les conditions de remboursement à l'échéance. Le certificat reflète les variations d'un actif sous-jacent. Il existe différents types de produits certificats ayant des profils d'investissements variés.

Il existe notamment 2 types de certificats :

- D'investissement
- A effet de levier

Les principaux concepts à maîtriser sont :

- Le sous-jacent
- Call/Put
- Le niveau de financement
- Le prix
- La barrière désactivante
- L'effet de levier
- L'échéance
- La quotité/parité

✓ Risques

Les certificats procurent un effet de levier important et sont par conséquent des instruments financiers à forte volatilité présentant un risque élevé de perte en capital. Si l'anticipation prévue ne se réalise pas, il est possible de perdre en totalité le montant investi dans ces supports.

Généralement, un investissement à fort potentiel de rendement comporte des risques importants de perte en capital.

Point d'attention sur les Turbos qui constituent une sous-famille des certificats :

Produits dérivés à fort effet de levier, les Turbos permettent de prendre position à la hausse (Turbo Call) ou à la baisse (Turbo Put) sur l'évolution d'un sous-jacent avec un effet de levier pouvant être très important. L'effet de levier permet de démultiplier la performance du sous-jacent à la hausse comme à la baisse. Les caractéristiques déterminantes d'un Turbo sont le Prix d'Exercice (Strike) et la Barrière désactivante.

Le prix d'exercice : prix auquel l'investisseur se donne le droit d'acheter (Turbo

Call) ou de vendre (Turbo Put) le sous-jacent à la date d'échéance. Il détermine la valeur du Turbo.

La barrière désactivante : elle représente le seuil de désactivation du Turbo. Lorsque le cours de la valeur sous-jacente atteint la barrière désactivante, le Turbo est désactivé et perd toute valeur.

Les principaux concepts à maîtriser sont :

- Le sous-jacent
- Call/Put
- Le niveau de financement
- Le prix
- La barrière désactivante
- L'effet de levier
- L'échéance
- La quotité/parité

✓ **Risques**

Les principaux risques sur les Turbos sont les suivants :

- Risque de désactivation
- Risque lié à l'effet de levier
- Risque de contrepartie lié à l'émetteur

4- Bons de souscription

✓ **Définitions et caractéristiques**

Les bons de souscription sont des instruments financiers émis par une société qui permettent de souscrire pendant une période déterminée, à une quantité et à un prix fixés à l'avance, à un autre titre financier appelé sous-jacent. Le sous-jacent peut être une nouvelle action (impliquant donc une augmentation du capital de cette société) ou une nouvelle obligation.

Les bons de souscription sont négociables en Bourse de leur date d'émission à leur date d'échéance.

✓ **Risques**

Les risques inhérents aux bons de souscription sont similaires à ceux des Warrants, l'évolution du bon de souscription étant liée à la volatilité du cours du sous-jacent.

5- Droits de souscription

✓ Définitions et caractéristiques

Ce sont des droits accordés aux actionnaires existants de participer à une augmentation de capital. Si l'actionnaire existant détenant un droit de souscription ne souhaite pas souscrire à cette augmentation de capital, il a la possibilité de le vendre en Bourse pendant une durée limitée. Toutes les augmentations de capital ne donnent pas lieu à l'attribution de droits de souscription.

✓ Risques

Les droits de souscription amplifient les variations de cours des actions auxquelles ils se rapportent (effet de levier). Ce sont par conséquent des instruments financiers à forte volatilité présentant un risque élevé de perte du capital. La conversion de ces droits en titres sous-jacents suppose l'apport, par l'investisseur, de fonds additionnels, proportionnels au prix d'exercice, qui peuvent être importants. Les actions souscrites peuvent également faire l'objet d'une période pendant laquelle elles sont indisponibles pour l'investisseur. Avant d'exercer leurs droits, les investisseurs doivent consulter attentivement les notices afin d'apprécier les caractéristiques de l'opération.

6- Euronext Growth (ex-Alternext) et Euronext Access (ex-Marché libre)

✓ Définitions et caractéristiques

Euronext Growth (ex-Alternext) et Euronext Access (ex-Marché libre) sont des marchés régulés par un corps de règles mais non réglementés au sens de la Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (MIF).

Euronext Growth permet à des petites et moyennes entreprises d'accéder au marché financier sans disposer nécessairement des moyens humains et financiers nécessaires à une introduction sur le marché réglementé.

Contrairement aux sociétés cotées sur Eurolist, une entreprise présente sur Euronext Growth n'est pas contrainte à une publication trimestrielle de ses comptes, elle doit néanmoins présenter des comptes annuels certifiés et des comptes semestriels.

Euronext Access accueille les sociétés qui ne veulent ou ne peuvent pas être admises sur les marchés réglementés (entreprises trop jeunes, de taille trop modeste ou qui ne satisfont pas aux critères d'admission des autres marchés d'Euronext). Les informations rendues publiques par les sociétés qui y sont cotées sont succinctes (aucune obligation de publication des comptes annuels).

Compte tenu de la faiblesse des obligations en matière de communication financière qui pèsent sur les sociétés cotées sur les marchés non réglementés, leurs titres sont considérés comme des instruments financiers complexes.

✓ Risques

Les marchés non réglementés n'offrent pas le même niveau de liquidité, d'information et de sécurité qu'un marché réglementé. L'investisseur individuel qui souhaite y opérer doit faire preuve d'une extrême prudence.

7- Trackers ou Exchange Traded Funds (ETF)

✓ Définitions et caractéristiques

Ce sont des fonds cotés en Bourse qui répliquent le plus fidèlement possible, à la hausse comme à la baisse, la performance d'un indice de marché. Un ETF sur l'indice CAC 40 réplique les performances de cet indice. Ces produits offrent, au souscripteur, l'accès à une grande variété d'indices sous-jacents qui couvrent de nombreux secteurs et thèmes d'investissement ainsi que de nombreuses régions, sans avoir à les acquérir directement. Certains trackers disposent d'un effet de levier qui a pour conséquence d'amplifier l'exposition au sous-jacent.

✓ Risques

Risque de marché : les pertes potentielles en capital sont similaires à un investissement en direct sur l'ensemble des actions qui entrent dans la composition de l'indice de référence du tracker ; voire représentent X fois la perte sur le panier d'actions sous-jacentes selon qu'il s'agit d'un tracker à effet de levier.

8- Obligations

✓ Définitions et caractéristiques

Une obligation est une valeur mobilière qui confère à son détenteur une créance sur un émetteur (état, collectivité publique ou entreprise) suite à l'émission d'un emprunt pour se financer. L'obligation est remboursable à une date et pour un montant déterminés à l'émission. Elle donne généralement droit à des intérêts, le taux et la périodicité de versement étant stipulés initialement. Il existe néanmoins des obligations qui ne versent pas d'intérêts. Une obligation peut être négociée en cours de vie sur le marché « secondaire ». Il convient de souligner que sa valeur diminue lorsque les taux du marché augmentent. Enfin certaines obligations, émises par des sociétés, peuvent être converties en action au choix du porteur. Les modalités de la conversion (période, parité) sont définies dans le contrat d'émission. Notions de base à connaître :

- Le nominal : valeur nominale ou faciale de l'obligation ;
- L'échéance ou la maturité : durée de vie de l'obligation ;
- Le coupon : intérêt périodique versé au porteur ;
- Le prix d'émission : prix de l'obligation au moment de son émission. Il peut être différent du nominal. L'obligation est dite « au-dessus du pair » lorsque le prix d'émission est supérieur au nominal, en-dessous du pair s'il est inférieur et « au pair » si le prix d'émission est égal au nominal ;
- La prime d'émission : différence positive entre prix d'émission et nominal (prime pour l'émetteur) ;
- Le prix de remboursement : prix qui sera versé au porteur à l'échéance ;
- La prime de de remboursement : différence positive entre prix de remboursement et le prix d'émission (prime pour le porteur).

✓ Risques

- Risque de crédit : risque que l'émetteur ne puisse pas rembourser l'obligation au prix convenu ;
- Risque de taux : c'est la baisse de la valeur de l'obligation lorsque les taux augmentent. L'obligation est donc moins attractive sur le marché secondaire ;
- Risque de liquidité : difficulté à revendre l'obligation sur le marché secondaire.